

LES CARTES ET LES SERVICES D'ASSURANCE

Les Assurés : le Titulaire, son Conjoint, leurs enfants et petits-enfants, y compris par alliance, de moins de 25 ans, dès lors qu'ils sont sciemment à charge d'au moins un de leurs parents, leurs ascendants et descendants, sous certaines conditions.
Les Assurés sont garantis lorsqu'ils voyagent seuls ou ensemble.



	WORLD ELITE MASTERCARD VISA INFINITE Prestige	GOLD MASTERCARD VISA PREMIER Premium	MASTERCARD VISA CLASSIC Essentiel	MASTERCARD Globe Trotter	MASTERCARD Eko
J LES PRESTATIONS D'ASSURANCE EN INCLUSION DES CARTES BANCAIRES *					
PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DES GARANTIES	En France et à l'étranger Périmètre privé et professionnel	En France et à l'étranger Périmètre privé et professionnel	En France et à l'étranger Périmètre privé et professionnel	En France et à l'étranger Périmètre privé et professionnel	En France et à l'étranger Périmètre privé et professionnel
ASSURANCE DECES/INVALIDITE PERMANENTE ¹					
ACCIDENT DE VOYAGE	✓ Jusqu'à 620 000 €/sinistre/famille	✓ Jusqu'à 310 000 €/sinistre/famille	✓ Jusqu'à 95 000 €/sinistre/famille	✓ Jusqu'à 95 000 €/sinistre/famille	✓ Jusqu'à 95 000 €/sinistre/famille
ACCIDENT DE PRÉ OU POST ACHEMINEMENT	✓ Jusqu'à 620 000 €/sinistre/famille	✓ Jusqu'à 310 000 €/sinistre/famille	✓ Jusqu'à 46 000 €/sinistre/famille	✓ Jusqu'à 46 000 €/sinistre/famille	✓ Jusqu'à 46 000 €/sinistre/famille
ACCIDENT DE TRAJET (- DE 100 KM)	✓ Jusqu'à 46 000 €/sinistre/famille	✓ Jusqu'à 46 000 €/sinistre/famille			
X ASSURANCE ANNULATION MODIFICATION OU INTERRUPTION DE VOYAGE					
REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION/ MODIFICATION/ INTERRUPTION DE VOYAGE	✓ Jusqu'à 10 000€/assuré	✓ Jusqu'à 5 000€/assuré			
ASSURANCE RETARD D'UN MOYEN DE TRANSPORT PUBLIC					
RETARD/ ANNULATION/ SURBOOKING / MANQUEMENT DE CORRESPONDANCE	✓ Jusqu'à 900€/sinistre (dès 2h)	✓ Jusqu'à 450€/sinistre (dès 2h) Frais de repas : 50€/assuré/repas			
ASSURANCE RETARD/PERTE/VOL/DETERIORATION DE BAGAGES ²					
RETARD DE BAGAGES	✓ Jusqu'à 900€/sinistre (dès 4h)	✓ Jusqu'à 450€/sinistre (dès 4h)			
PERTE / VOL / DÉTERIORATION DE BAGAGES LORS DU VOYAGE	✓ Jusqu'à 1 900€/bagage dont 600€ par objet de valeur	✓ Jusqu'à 850€/bagage dont 300€ par objet de valeur (Franchise de 50€)			
VOL DE BAGAGES À L'HÔTEL OU DANS LE VÉHICULE DE LOCATION	✓ Jusqu'à 1 900€/bagage dont 600€ par objet de valeur				
J ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE A L'ETRANGER					
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ASSURÉ EN CAS DE DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS OU IMMATERIELS CAUSÉS À UN TIERS	✓ Jusqu'à 5 000 000€/sinistre Limitation à 2 000 000€ pour les dommages matériels et immatériels	✓ Jusqu'à 2 000 000€/sinistre			
ASSURANCE NEIGE ET MONTAGNE					
FRAIS MÉDICAUX (POUR TOUT PRÉJUDICE > A 30 €)	✓ Jusqu'à 2 300 €/assuré	✓ Jusqu'à 2 300 €/assuré			
REMBOURSEMENT DE FORFAITS ET COURS DE SKI	✓ Jusqu'à 850 €/assuré/accident	✓ Jusqu'à 850 €/assuré/accident			
FRAIS DE RECHERCHE	✓ Frais réels	✓ Frais réels			
FRAIS DE TRANSFERT	✓ Frais réels	✓ Frais réels			
BRIS/VOL DU MATERIEL DE SPORTS DE MONTAGNE PERSONNEL	✓ Jusqu'à 8 jours de prise en charge des frais de location	✓ Jusqu'à 8 jours de prise en charge des frais de location Uniquement le bris			
BRIS/VOL DU MATERIEL DE SPORTS DE MONTAGNE LOUÉ	✓ Jusqu'à 850 €/assuré (Franchise 20%)	✓ Jusqu'à 850 €/assuré (Franchise 20%)			
RESPONSABILITÉ CIVILE EN CAS DE DOMMAGES CORPORELS ET/OU MATERIELS CAUSÉS À UN TIERS) ³	✓ Jusqu'à 1 000 000€/an (dommages matériels > à 150€)	✓ Jusqu'à 1 000 000€/an (dommages matériels > à 150€)			

	WORLD ELITE MASTERCARD VISA INFINITE Prestige	GOLD MASTERCARD VISA PREMIER Premium	MASTERCARD VISA CLASSIC Essentiel	MASTERCARD Globe Trotter	MASTERCARD Eko
DÉFENSE ET RECOURS	 Jusqu'à 8 000 € /sinistre	 Jusqu'à 8 000 € /sinistre			
ASSURANCE DOMMAGE / VOL DES VEHICULES DE LOCATION					
REMBOURSEMENT EN CAS DE DOMMAGE / VOL	 Prise en charge à hauteur des frais de réparation ou de la franchise Prise en charge des frais de dossiers jusqu'à 75 €/sinistre limité à 2 sinistres/an	 Prise en charge à hauteur des frais de réparation ou de la franchise Prise en charge des frais de dossiers jusqu'à 75 €/sinistre limité à 2 sinistres/an			
PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'IMMOBILISATION					
ASSURANCE ANNULATION BILLETS DE SPECTACLES					
REMBOURSEMENT EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ DE S'Y RENDRE	 Jusqu'à 300€/événement limité à 1 500 euros/an				



SécuriPANNE - SécuriSHOPPING

Les Assurés : toute personne physique titulaire d'une Carte Bancaire Assurée, émise par le Souscripteur ainsi que toute personne à qui le titulaire offre le Bien garanti réglé avec la Carte Bancaire Assurée

SécuriPANNE, PROLONGATION GARANTIE CONSTRUCTEUR	 Jusqu'à 3 000 € /sinistre limité à 6 000 € /an/carte	 Jusqu'à 1 500 € /sinistre limité à 3 000 € /an/carte			
SécuriSHOPPING, PROTECTION DES ACHATS	 Jusqu'à 3 000 € /sinistre limité à 6 000 € /an/carte	 Jusqu'à 1 500 € /sinistre limité à 3 000 € /an/carte			

* Dans la limite des dispositions prévues par les notices d'information des contrats d'assurance de chaque carte bancaire.

1 - Un même sinistre ne peut donner lieu au versement à la fois du capital décès et du capital invalidité. Le capital décès sera versé en déduction du montant déjà versé au titre de l'invalidité.

2 - La garantie «Perte/Vol/Détérioration des bagages» n'est pas cumulable avec la garantie «Retard de bagages», étant précisé que le montant versé au titre d'un «Retard de bagages» sera déduit du montant total remboursé lorsque les bagages seront définitivement perdus.

3 - Cette garantie n'est pas cumulable avec la garantie «Responsabilité civile à l'étranger».